

Les allocataires du Revenu de solidarité active en Île-de-France au 31 décembre 2013

N°17-Mai 2014

BULLETIN D'INFORMATION DES CAF EN ÎLE-DE-FRANCE

Au titre du 31 décembre 2013, le Revenu de solidarité active (Rsa) est versé par les Caf d'Île-de-France à près de 388 400 foyers, soit 6,7 % de la population francilienne. La hausse marquée des effectifs du dispositif se poursuit fin 2013, enregistrant un accroissement annuel de + 7,2 % (contre + 5,1 % fin 2012), soit une progression de + 1,8 % en moyenne chaque trimestre. La composante « socle » croît à un rythme soutenu, pour partie en lien avec un marché du travail en berne. Près d'un tiers des allocataires du Rsa est en emploi. Les monoparents bénéficiant d'une majoration pour isolement sont près de trois quart à ne pas percevoir de revenus d'activité. Ce sont majoritairement des femmes jeunes à la tête de ces familles.

- Hausse soutenue du nombre de foyers bénéficiaires du Rsa fin 2013

À la fin de l'année 2013, environ 388 400 foyers allocataires perçoivent le Rsa en Île-de-France, ce sont près de 7 800 bénéficiaires supplé-

312 300, soit huit bénéficiaires du Rsa sur dix. Corollairement, les effectifs de la partie « activité seul » représentent deux bénéficiaires du Rsa sur dix (environ 76 100 foyers), c'est environ 1 300 bénéficiaires de plus qu'au trimestre précédent (cf. figure 1). Pour cette composante, les

Tableau 1. Répartition des bénéficiaires du Rsa selon la composante par département au 31 décembre 2013

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Rsa socle	65 063	30 231	77 105	38 693	27 037	20 697	23 779	29 651	312 256
Socle seul	55 228	25 691	68 350	33 957	23 403	17 917	20 429	25 672	270 647
Socle et activité	9 835	4 540	8 755	4 736	3 634	2 780	3 350	3 979	41 609
Rsa activité seul	14 123	8 540	16 597	8 416	7 830	6 278	6 634	7 683	76 101
Total Rsa	79 186	38 771	93 702	47 109	34 867	26 975	30 413	37 334	388 357
Dont Rsa majoré	5 000	3 498	10 120	4 726	4 930	3 037	4 021	4 885	40 217
Dont Rsa jeunes	111	89	72	75	116	77	80	69	689
Personnes couvertes par le Rsa	131 980	74 805	207 564	95 469	76 889	55 565	66 809	83 780	792 861
Évolution 30-09-2013/31-12-2013 (en %)*	1,4	1,7	2,1	1,9	2,5	2,8	2,7	2,4	2,0

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2013.

*Évolution trimestrielle du Rsa.

Lecture : Fin décembre 2013, environ 41 600 allocataires franciliens perçoivent le volet « socle et activité » du Rsa.

mentaires par rapport à la fin du mois de septembre (cf. encadré 1 & cf. tableau 1). Le nombre de bénéficiaires enregistre une poussée dynamique entre décembre 2012 et décembre 2013 de l'ordre de + 7,2 %, soit à un rythme plus rapide qu'un an auparavant (+ 5,1 %). Au niveau départemental, six territoires affichent une croissance annuelle du nombre de bénéficiaires du Rsa supérieure au niveau régional, au premier rang desquels l'Essonne (+ 10,3 %), la Seine-et-Marne (+ 10,0 %) et le Val-d'Oise (+ 8,6 %).

La forte croissance des effectifs du Rsa est principalement tirée par la partie « socle » du dispositif, volet « revenu social minimum », qui connaît un accroissement annuel de + 7,4 % (contre + 5,5 % un an auparavant), pour atteindre environ

effectifs croissent significativement sur l'année, de l'ordre de + 6,4 % (contre + 3,5 % un an auparavant).

Au niveau désagrégé, le nombre d'allocataires du Rsa socle s'élève à près de 270 650 allocataires pour la partie « socle seul », soit une hausse de + 7,1 % par rapport à décembre 2012, et environ 41 600 pour la partie « socle et activité », cette dernière connaissant une progression dynamique de l'ordre de + 9,0 % sur l'année (contre + 6,0 % fin 2012). La composante « socle seul », sensible à l'état de l'environnement économique (1), évolue en relation étroite avec le nombre de demandeurs d'emplois en fin de mois (Defm)(2) qui progresse de + 1,8 % en moyenne chaque trimestre, soit à la même cadence qu'un an auparavant (cf. figure 2).

(1) Cazain, S. & Siguret, I., (2013), « Les bénéficiaires du Rmi, de l'Api et du Rsa-socle : une évolution liée aux fluctuations du chômage », *Politiques sociales et familiales*, n°133, septembre, p. 68-74.

(2) La notion de « demandeurs d'emploi en fin de mois » (Defm) recouvre les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois. Les Defm sont regroupés en fonction du type d'emploi occupé et classés selon cinq catégories : A, B, C, D, E.

Encadré 1

Définition du Revenu de solidarité active (Rsa)

Le Revenu de solidarité active (Rsa) a été créé par la loi du 1er décembre 2008 et mis en place en juin 2009. C'est une prestation dégressive co-financée par le Département et l'État. La part financée par le Département est appelée « Rsa socle », la part financée par l'État, « Rsa activité ». Elle complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti. Il est attribué à un foyer remplissant certaines conditions administratives (déclaration de ressources, fiches de paie) et dont les revenus sont inférieurs à un plafond qui dépend de sa configuration familiale et de sa situation vis-à-vis du marché du travail. Le montant du Rsa correspond à la différence entre le montant maximal de Rsa (montant forfaitaire + 62 % des revenus d'activité du foyer) et les ressources (incluant le forfait d'aide au logement).

En cas de situation d'isolement avec enfant(s) à charge (célibat, divorce, séparation, veuvage, grossesse), le montant du Rsa est majoré. Cette majoration est accordée pendant 12 mois continus ou non, dans la limite de 18 mois à compter de la date du fait générateur de l'isolement. Le cas échéant, la durée de la majoration peut

être prolongée jusqu'à ce que le plus jeune des enfants atteigne ses 3 ans.

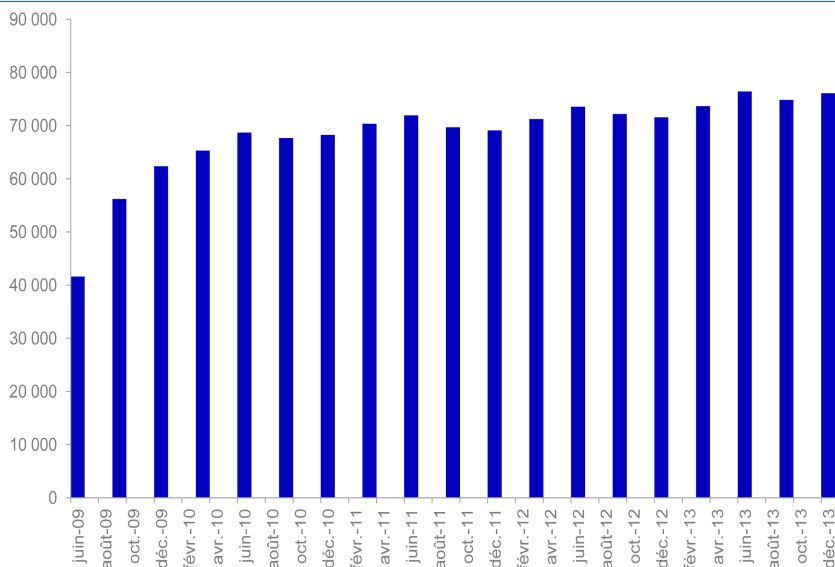
Depuis septembre 2010, le Rsa est accessible aux jeunes âgés de 18 à moins de 25 ans et sans enfant(s) à charge, avec une condition préalable d'activité professionnelle.

Au 1er septembre 2013, le montant forfaitaire du Rsa a été revalorisé de + 2 % pour s'établir à 493 euros pour une personne seule et à 887 euros pour un couple avec un enfant. Cette revalorisation correspond à une mesure du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Rappelons que le montant de Rsa versé pour une personne isolée sans enfant représente 44 % du Salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) net.

Montants forfaitaires selon la situation familiale et le nombre d'enfants au 1er septembre 2013

Nombre d'enfant(s)	Situation familiale		
	Vous vivez seule	Parent isolé : majoration pour isolement	Vous vivez en couple
0	493 €	633 €	739 €
1	739 €	844 €	887 €
2	887 €	1 055 €	1 035 €
par enfant en plus	197 €	211 €	197 €

Figure 1. Évolution trimestrielle du nombre de foyers bénéficiaires du Rsa « activité seul » en Île-de-France*



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France.

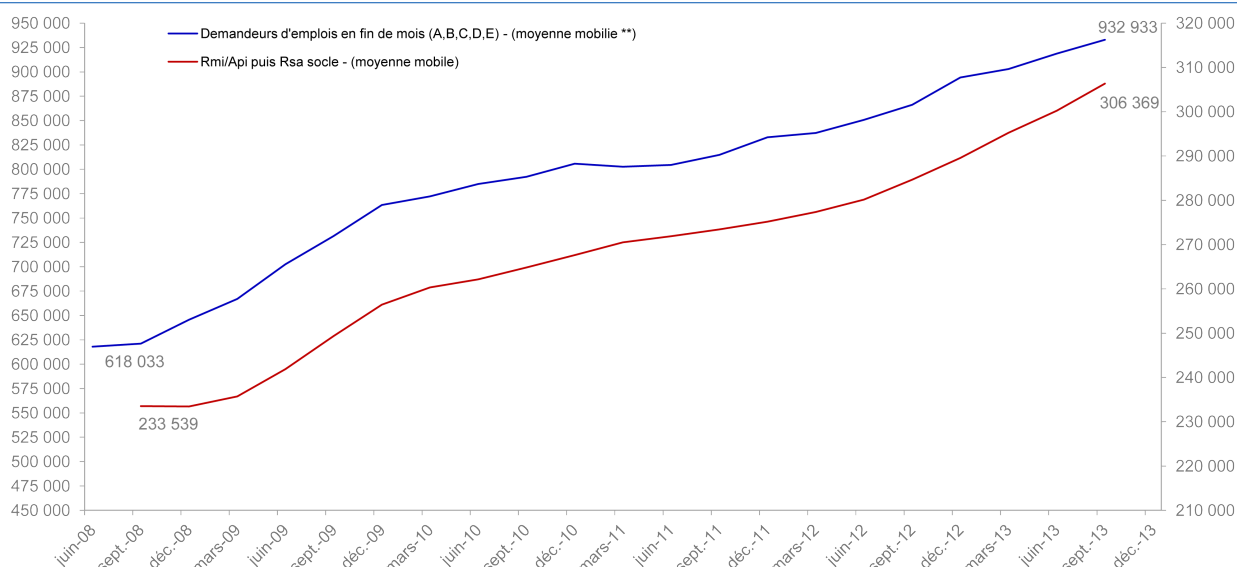
*Données brutes sur série trimestrielle.

Lecture : De fin décembre 2012 à fin décembre 2013, le nombre d'allocataires du Rsa « activité seul » passe de 71 543 à 76 101 en Île-de-France.

Malgré un fort fléchissement au troisième trimestre (- 9,5 %), le nombre de bénéficiaires du Rsa jeunes se redresse fin 2013, pour concerner 689 personnes contre 750 au titre du 31 décembre 2012. Le nombre de personnes couvertes par le Rsa, c'est-à-dire les allocataires, conjoints et enfant(s) à charge de moins de 25 ans, s'élève à 792 900 franciliens (6,7 % de la population francilienne),

soit une augmentation de + 7,3 % par rapport à décembre 2012. Le taux de couverture de la population francilienne par le Rsa socle atteint 5,1 %, pour concerner 596 400 personnes, contre 1,7 % pour la partie « activité seul ». Ce sont ainsi 196 500 franciliens qui vivent dans un foyer de travailleurs pauvres à la fin de l'année 2013.

Figure 2. Nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois de catégories A, B, C, D, E et nombre de foyers bénéficiaires du Rmi ou de l'Api puis du Rsa socle en Île-de-France*



Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France ; Dares et Pôle emploi.

*Données brutes sur série trimestrielle.

**Comme les séries statistiques sont trimestrielles (période de 3 mois), des moyennes mobiles d'ordre 3 ont été calculées qui permettent de 'lisser' les séries et de mettre en évidence des tendances à long terme.

Lecture : En données lissées, le nombre d'allocataires du Rsa socle passe de 273 400 à 306 400 entre septembre 2011 et septembre 2013 en Île-de-France.

■ Un allocataire francilien sur trois qui perçoit le Rsa est en emploi

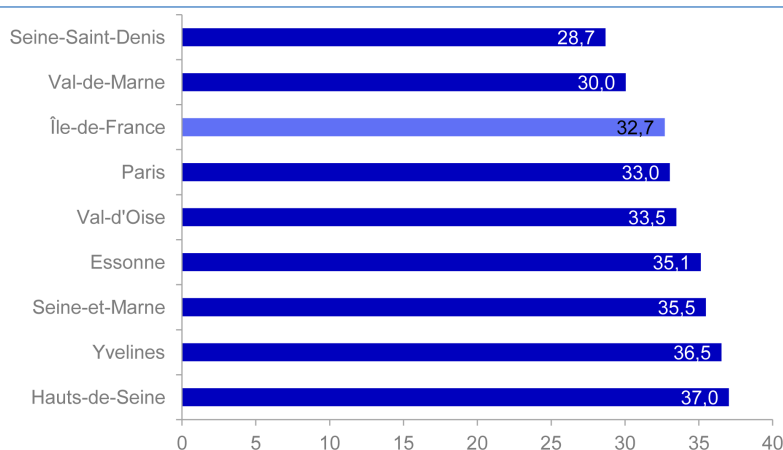
Fin 2013, ce sont 126 339 allocataires du Rsa qui exercent une activité professionnelle (3), soit 32,7 % d'entre eux (cf. figure 3). Au niveau départemental, le taux d'allocataires du Rsa en emploi est assez disparate : celui-ci oscille entre 28,7 % en Seine-Saint-Denis et 37,0 % dans les Hauts-de-Seine, territoires où le taux de chômage atteint respectivement 12,7 % et 7,6 % fin 2013 (4). Le profil sociodémographique de ces allocataires diffère de celui de l'ensemble des allocataires du

14,2 %) et un peu plus souvent des parents isolés (34,8 % contre 30,6 %).

■ Près des trois quart des allocataires franciliens du Rsa majoré perçoivent le revenu minimum de subsistance

Fin 2013, en Île-de-France, la majoration de la prestation pour isolement avec enfant(s) à charge ou à naître concerne 10,4 % de l'ensemble des allocataires du Rsa (cf. encadré 1 & cf. tableau 2). Le Rsa majoré progresse de + 2,8 % en un an (contre + 2,5 % un an auparavant) passant de 39 400 à

Figure 3. Part des allocataires du Rsa en emploi par département au 31 décembre 2013 (%)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2013.

Lecture : Fin décembre 2013, dans le Val-de-Marne, un allocataire du Rsa sur trois exerce un emploi.

Rsa : alors que les personnes isolées représentent un peu plus d'un bénéficiaire du dispositif sur deux (52,1 %), dont près de deux tiers sont des hommes, les allocataires en emploi vivent davantage en famille (60,4 %). Précisément, les allocataires du Rsa en emploi sont près de deux fois plus souvent en couple avec enfant(s) (25,6 % contre

40 200 entre fin décembre 2012 et fin décembre 2013. Si la plupart des départements enregistrent une croissance annuelle du Rsa majoré, Paris accuse une baisse substantielle de l'ordre de - 3,8 % tandis que les Hauts-de-Seine et les Yvelines présentent une stabilité de leur effectif.

(3) Il s'agit des allocataires du Rsa « socle et activité » et du Rsa « activité seul », ainsi que les bénéficiaires en période de cumul intégral.

(4) Estimation provisoire au 4ème trimestre réalisée par l'Insee : http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=99&ref_id=t_0707D.

Tableau 2. Répartition des bénéficiaires du Rsa majoré selon la composante par département au 31 décembre 2013

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Rsa socle majoré	4 161	2 842	8 822	4 049	4 087	2 421	3 362	4 110	33 854
Socle seul majoré	3 560	2 451	7 976	3 599	3 677	2 122	3 034	3 672	30 091
Socle et activité majoré	601	391	846	450	410	299	328	438	3 763
Rsa activité seul majoré	839	656	1 298	677	843	616	659	775	6 363
Total Rsa majoré	5 000	3 498	10 120	4 726	4 930	3 037	4 021	4 885	40 217

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2013.

Lecture : Fin décembre 2013, environ 30 100 allocataires franciliens perçoivent le volet « socle seul » majoré du Rsa.

La répartition des allocataires du Rsa majoré selon la composante se différencie sensiblement de celle observée pour l'ensemble du Rsa : les allocataires bénéficiant d'une majoration sont près de trois quart à percevoir la partie « socle seul » (74,8 % contre 69,7 % pour l'ensemble du Rsa). Ces mères isolées sans revenus d'activité à la recherche d'un emploi déclarent plus souvent la garde de leur enfant comme un obstacle à l'entrée sur le marché du travail (5).

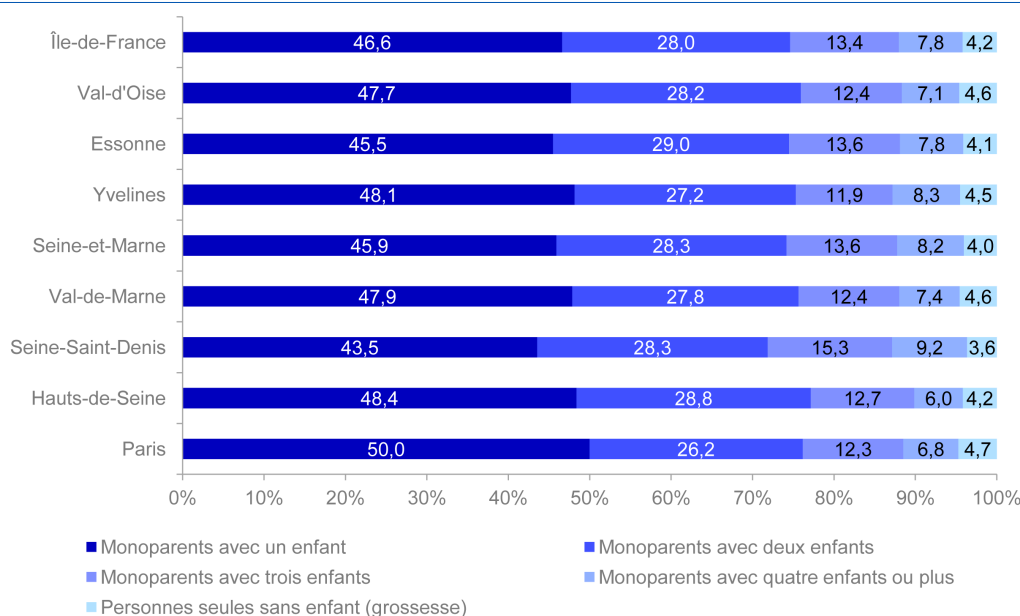
■ **Les bénéficiaires du Rsa majoré : principalement des femmes isolées âgées de moins de 30 ans**

Parmi les monoparents bénéficiaires du Rsa majoré, plus de quatre sur dix ont un enfant à charge (46,6 %) et près d'un sur deux a au moins deux enfants (49,2 %) (cf. figure 4). En s'intéres-

sant aux différentes composantes du dispositif, il ressort que les foyers monoparentaux sans revenus d'activité (Rsa socle seul majoré) sont plus fréquemment à la tête de familles nombreuses, c'est-à-dire au moins trois enfants, puisqu'elles représentent 22,4 % des bénéficiaires contre 20,2 % pour la partie « socle et activité » et 15,9 % pour la partie « activité seul ».

Un allocataire du Rsa majoré sur deux est âgé de moins de 30 ans (50,3 %), avec une prépondérance des personnes âgées de 25 à 29 ans. Ce trait sociodémographique s'observe pour chaque composante du Rsa, à cette différence près que les allocataires du Rsa socle et activité majoré sont plus âgés que les allocataires du Rsa socle seul majoré : ils sont 42,2 % à avoir moins de 30 ans (contre 52,9 % pour le Rsa socle seul majoré). Dans la grande majorité, ce sont des femmes qui sont à la tête de ces familles (97,3 %).

Figure 4. Répartition des allocataires du Rsa majoré selon la structure familiale par département au 31 décembre 2013 (%)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2013.

Lecture : Fin décembre 2013, en Essonne, près de trois allocataires sur dix du Rsa majoré sont des monoparents avec deux enfants.

(5) Acs, M. ; Frel-Cazenave, E. ; Lhommeau, B., (2014), « Parents bénéficiaires de minima sociaux : comment concilier vie familiale et insertion professionnelle ? », *Études et Résultats*, DREES, n°874, février.

Jean Flamand
Ctrad – Caf en Île-de-France